

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 8 décembre 2016, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur Philippe TAUXE, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette dernière séance du Conseil communal de l'année qu'il ouvre en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Marco ANTUNES DIAS, Violeta ARSIC STANOJEVIC, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Jean-Claude BONELLI, Pierre BOURQUIN (2^{ème} appel), Marie-France BRIDE, Pascal BRUGGER, Joao CARDOSO, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Bertrand CHAUVY, Jean-Blaise CLAPASSON, Julien CLAPASSON, Joao DA COSTA ALVES, Dejan DOLENAC, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Joan GALLMEIER, Claude GAULIS, Blaise HEFTI, Jean HOHL (2^{ème} appel), Jean-Christophe ISENSCHMIED, Eve KNECHT, Sébastien LIETTA, Ian MAC DONALD, Frédéric MOREROD, John MORIER, Kimberly OPPENHEIM, Mikael OSCARSSON, Christoph OTT, Fabian PAVILLARD, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Serge PFISTER HAZENBERG, Françoise SCHÜLER, Emilien SCHWIZGEBEL, Philippe TAUXE, Maria VALENTIN AEBERSOLD, Nicolas WINKELMANN, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Madame et Messieurs Sonia RAUSIS, Eric BARROUD, Théophile CUCHE et Vincent MOTTIER

Absents : Monsieur Serge MOREL

Le premier appel fait constater la présence de 38 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016 a été adressé à chaque conseillère et conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATION D'UN CONSEILLER

Monsieur le Président procède à l'assermentation de Monsieur Pierre BOURQUIN (Entente), absent lors de la séance d'installation des Autorités du 24 juin 2016 et le prie de se lever pour prêter serment.

Monsieur TAUXE le félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 3 personnes habitant dans notre Commune. Il s'agit de Madame et Messieurs

Maria EUGLER

Daniel BARRIÈRE

André ECHENARD

Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

C'est avec plaisir qu'il souhaite la bienvenue à 2 nouveau-nés. Il s'agit de :

Evan FRITSCH

Kevin TAYLOR

Félicitations aux heureux parents.

VOTATION

Le peuple a été appelé à se prononcer le 27 novembre dernier, par votation, sur 1 objet fédéral et les résultats pour Leysin ont été les suivants :

	Initiative populaire du 16 NOVEMBRE 2012 "Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (initiative "sortir du nucléaire")"
Electeurs inscrits	1'363
Blancs	5
Nuls	2
Valables	663
Bulletins rentrés	670 (49,16%)
OUI	403 (60,78%)
NON	260 (39,22%)

REPRESENTATIONS

Depuis la dernière séance, Monsieur le Président s'est rendu à plusieurs représentations :

- Le 30 septembre, à l'inauguration du Collège "Le Suchet"
- Le 20 octobre, à la réception des nouveaux Bourgeois
- Le 30 octobre, à la cérémonie de commémoration du Souvenir Français au cimetière des Larrets

A ce propos, Monsieur le Président a reçu un courriel de Monsieur Michel Poulain, délégué au Souvenir Français, remerciant chaleureusement Messieurs Pierre-Henri Chesaux pour l'entretien du site, Malik Belkacem pour la signalisation ainsi que la Municipalité pour l'apéritif offert.

- Le 15 septembre, à une séance organisée par la Préfecture à l'intention des Présidents de Conseils communaux

A ce sujet, Madame la Préfète propose de mettre sur pied une séance d'information destinée principalement à l'intention des nouveaux Conseillers communaux afin d'expliquer le fonctionnement d'un conseil et son rôle par rapport à la Municipalité. En cas d'intérêt, vous êtes priés de vous adresser directement auprès de notre Secrétaire d'ici au 5 janvier prochain, qui se chargera de faire suivre l'information à la Préfecture.

- Le 4 décembre, au Magical World of Hospitality à l'école SHMS

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les différentes Commissions sont remerciées d'avoir respecté les délais en matière de remises des différents rapports.

Il complimente également les différents groupes d'avoir transmis leurs postulat, motion et interpellation plusieurs jours à l'avance, ce qui permet à chacun d'arriver bien préparé à la Séance du Conseil. Il vous invite à poursuivre dans ce sens.

TROMBINOSCOPE

Suite à l'intervention de Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC lors de la séance du dernier Conseil, une réflexion a été menée par le bureau du Conseil au sujet de la création d'un trombinoscope des membres du Conseil. Monsieur le Président propose de dédier une page sur le site internet communal à cet effet avec photo, nom, prénom et attachement politique de chaque Conseiller.

Aucune objection n'étant formulée, des informations plus précises seront données dans les semaines qui suivent concernant la mise sur pied de cette nouveauté.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS 10/2016 : BUDGET DE L'EXERCICE 2017

Monsieur Mikael OSCARSSON (Entente), Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

d'approuver le budget de la Caisse communale pour l'année 2017 qui se présente comme suit :

➤ Produits	fr. 19'322'400.00
➤ Charges	<u>fr. 19'675'750.00</u>
➤ Résultat	fr. - 353'350.00

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS 11/2016 : PLAFOND D'ENDETTEMENT, DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENTS ET AUTRES ENGAGEMENTS POUR LA LÉGISLATURE 2016 - 2021

Monsieur Mikael OSCARSSON (Entente), Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2016 – 2021 :

1. Plafond d'endettement : CHF 48'500'000.00
2. Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : CHF 24'250'000.00

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA VISITE DES BÂTIMENTS ET DOMAINES COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2016 ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Ce rapport a été envoyé à tous les Conseillers et compte tenu de sa longueur, il n'en est pas donné lecture.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président soumet le rapport au vote qui est accepté à l'unanimité.

8. NOMINATIONS

Aucune.

9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Daniel NIKLES :

POLICE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS – FERMETURE ET PROLONGATIONS

Notre Règlement de Police stipule que les heures de fermeture des établissements publics sont régies par un système de haute et basse saisons. Ces articles relatifs aux heures de fermeture et conditions de prolongations sont extrêmement compliqués et nous avons décidé de les simplifier. Au vu de la volonté de promouvoir un tourisme 4 saisons, le principe de haute et basse saisons est abandonné et les heures de fermeture seront dorénavant fixées à 24h00 durant la semaine et 1h00 le week-end. La possibilité de retarder d'une heure la fermeture reste d'actualité ainsi que la prolongation extraordinaire d'une deuxième heure moyennant une demande écrite à la Municipalité deux semaines à l'avance.

Nous pourrions débattre indéfiniment sur la pertinence des ces horaires mais nous devons également tenir compte du voisinage. Cette décision sera intégrée au nouveau Règlement de police en phase d'élaboration.

Monsieur Jan SANDEN :

MOTION DE LEYSIN POUR TOUS CONCERNANT LE CONCEPT PIÉTONS-VÉLOS

Cette motion demandait entre autres une amélioration urgente du sentier pédestre reliant la Berneuse au lac d'Aï. A cet effet, un groupe de travail, avec la participation de Monsieur Claude GAULIS, motionnaire, s'est rendu sur le site et a trouvé le moyen de faciliter le cheminement en utilisant l'ancien sentier situé au-dessus du lac d'Aï sous les Lapiaz. Des travaux ont été réalisés avant l'arrivée de l'hiver et le nouvel itinéraire sera accessible dès l'été prochain.

En ce qui concerne le second thème abordé par la motion, une étude pour l'amélioration des sentiers pédestres et parcours VTT sera réalisée en temps utile.

ATALC – NOUVEAU DIRECTEUR

84 candidats ont déposé un dossier dans le cadre de la mise au concours du poste de Directeur de l'Association Touristique Aigle – Leysin – Col des Mosses. Après deux phases sélectives, le choix s'est porté sur Monsieur Didier OPPLIGER. Titulaire d'un diplôme en ingénierie du management, né à Aigle et âgé de 46 ans, il s'exprime en 4 langues. Doté d'une grande créativité, il a déjà conduit de nombreux projets tant dans le domaine des loisirs, de la sécurité que du sport. Sa grande force est de conceptualiser les idées et de les réaliser. Nous souhaitons bon vent à Monsieur OPPLIGER qui reprendra la gouvernance de l'ATALC dès le 1^{er} janvier 2017.

JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE 2020 (JOJ 2020)

De nombreuses séances se sont déjà déroulées à Lausanne et le projet prend forme. Ces Jeux se dérouleront du 10 au 19 janvier 2020. Les organisateurs des précédents Jeux Olympiques de la Jeunesse de Lillehammer se sont déplacés à Lausanne afin de distiller leurs conseils et leurs expériences. Notre souhait serait de mettre sur pied des Jeux pour les Jeunes, avec les Jeunes et par les Jeunes. Leysin accueillera deux ou trois jours de compétition Freestyle tels que le halfpipe, le slopestyle et éventuellement

le Big Air. Ces épreuves se dérouleront à la Berneuse et les honneurs au village. Toutes les médailles seront toujours remises à Lausanne, vraisemblablement au Flon.

10. INTERPELLATIONS

Monsieur le Président a reçu une interpellation de Leysin Libre concernant l'avenir des anciennes infrastructures scolaires. Cette interpellation est recevable car soutenue par plus de cinq Conseillers.

Dès lors, il prie Monsieur Nicolas BAUME de bien vouloir en donner lecture.

Conseil communal du 8 décembre 2016

Interpellation de Leysin Libre concernant l'avenir des anciens bâtiments scolaires

Au mois d'octobre, notre commune a inauguré le nouveau collège primaire du Suchet. Sa conception et sa construction ont valu à notre commune de nombreux éloges autant du Canton que de nombreuses communes alentours.

Bien que désormais inutilisés, les anciens bâtiments scolaires nécessitent des frais budgétisés pour 2017 à fr. 35'000.--.

Nous sommes conscients des charges inhérentes à la maintenance d'un bâtiment et des frais de chauffage pour le maintenir hors-gel, c'est pourquoi nous souhaitons demander à la Municipalité où elle en est dans sa réflexion concernant le devenir de ces locaux et si des solutions sont déjà à l'étude pour minimiser ces pertes sèches.

En vous remerciant de l'attention que vous avez porté à notre interpellation, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Signataires de l'interpellation :

Nicolas BAUME

Julien CLAPASSON

Joao DA COSTA

Frédéric MOREROD

Emilien SCHWIZGEBEL

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Syndic répond à cette interpellation selon l'art. 62 du Règlement du Conseil communal. Ces 4 dernières années ont été consacrées en grande partie à la construction du nouveau Collège et nous avons pleinement conscience que l'avenir des 5 bâtiments formant l'ancien collège devrait être traité. Nous avons étudié cette problématique et à ce jour, nous n'avons aucune solution pérenne à proposer.

Cependant, afin d'assurer une gestion efficiente de notre patrimoine immobilier, un dicastère des bâtiments a été créé pour cette législature et placé sous la houlette de Monsieur Pierre-Alain Dubois. Nous avons également mandaté le bureau Atlante pour une étude de faisabilité concernant la transformation et la réhabilitation des anciens bâtiments scolaires.

Dès lors, plutôt que d'élaborer divers concepts pour ces bâtiments jusqu'à vous présenter un dossier complètement abouti mais qui ne conviendrait pas, il nous paraît

plus judicieux de vous faire connaître nos intentions le moment venu, en vous proposant différentes variantes. Certains diront que nous n'avons qu'à les vendre. Cependant, nous ne devons pas perdre de vue que la Loi sur l'aménagement du territoire nous pose un problème de taille, notamment si l'on souhaite créer des logements sur ce site. En effet, le taux de référence de variation de population a été clairement défini. En affectant les anciens bâtiments scolaires à du logement, nous devrions dézoner un terrain de surface égale ailleurs et nous ne ferions que péjorer la situation de notre Commune. Il faut relever tout de même que ces bâtiments sont vides uniquement depuis août dernier.

Monsieur Jean-Claude BONELLI demande s'il ne serait pas possible de procéder rapidement à un changement d'affectation de la zone d'implantation de ces bâtiments afin de les aliéner étant donné qu'il n'existe plus de bâtiments à transformer ou rénover sur le marché.

Monsieur le Syndic relève que la question est pertinente, mais que cela est impossible. Actuellement, nous travaillons l'affectation du territoire zone par zone. En rajoutant de la population dans ce secteur, cela va nous compliquer la tâche. Il est donc impératif d'élaborer une réflexion globale.

Monsieur Serge PFISTER estime que la vente de ces parcelles n'est pas une bonne solution étant donné que ce site est central et stratégiquement bien placé. Il est important que la Commune pense à très long terme et reste propriétaire de cette parcelle.

Monsieur Jean-Claude BONELLI relève que nous venons d'accepter le préavis pour un plafond d'endettement de CHF 48'500'000.00. Il est donc impératif de penser à l'avenir et notre Commune ne peut pas investir à tout va. Il est nécessaire de fixer des priorités. Ce n'est pas le rôle primordial d'une commune de créer des logements. Ce sujet avait déjà été évoqué lors de la construction du nouveau collège. Nous devrions envisager de réaliser ces biens et obtenir entre 3 et 4 millions de francs pour désendetter la Commune. Il est inconcevable de ne pas pouvoir procéder à un dézonage et laisser le tout à l'abandon comme c'est actuellement le cas pour le bâtiment "Les Chamois". Il faut chercher des solutions afin que le privé puisse investir.

Monsieur Serge PFISTER estime qu'il est un peu tôt pour rentrer dans les détails et propose que l'on attende des propositions concrètes de la Municipalité. Par ailleurs, il n'est nullement question que la Commune investisse des sommes pharaoniques sur ce site pour engranger des bénéfices mais elle devrait en rester la propriétaire tout en permettant à des tiers d'investir.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion.

Il donne lecture de la réponse de la Municipalité à l'interpellation du Forum Socialiste déposée lors du dernier Conseil qui demandait des précisions quant à la mise en place d'une UAPE (Unité d'Accueil pour Ecoliers à Leysin)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Lors de la séance du Conseil communal du 29 septembre dernier, le Forum Socialiste a déposé une interpellation concernant les délais relatifs à la création d'une UAPE par la Municipalité pour assurer l'accueil des écoliers Leysenouds, avant et après l'école selon les horaires imposés par la loi et compatibles avec l'activité professionnelle des parents.

En préambule, nous tenons à souligner que tout ce qui est en lien avec le domaine de l'accueil parascolaire relève de la compétence de l' AISOL¹. Cette dernière, composée des communes de Leysin, Ormont-Dessous et Ormont-Dessus, constitue une Association intercommunale. Elle a pour but la mise à disposition et la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que les transports scolaires, les devoirs surveillés, les cantines scolaires et l'accueil des élèves en dehors des heures d'école. Les organes de l' AISOL sont :

- a) Le Conseil intercommunal (législatif - 10 représentants pour Leysin)*
- b) Le Comité de direction (exécutif - 2 représentants pour Leysin)*
- c) La Commission de gestion*

Néanmoins, la Municipalité reste très attentive au développement de ce dossier et entretient un échange permanent avec cette dernière, par l'intermédiaire de son représentant au sein du Comité Directeur, Monsieur Pierre-Alain Dubois.

Comme les membres du Conseil Intercommunal de l' AISOL au sein de vos groupes respectifs vous l'ont déjà certainement communiqué, une dizaine d'activités ont été mises sur pied au Sépey en août dernier et rencontrent d'ores et déjà un vif succès. Des offres similaires verront le jour dès la rentrée 2017 à Leysin et aux Diablerets.

Par ailleurs, une réunion entre le Comité de direction de l' AISOL, les accueillantes familiales de jour, la Directrice de la garderie Arc-en-Ciel et Madame Aude Gygax (coordinatrice de l'accueil familial de jour au sein de l' ARASAPE²) a eu lieu le 29 novembre dernier afin de coordonner et proposer des alternatives de garde aux familles de nos jeunes écoliers avant et après la journée d'école continue.

Ces éléments démontrent que des premières mesures ont déjà été prises. Toutefois, la prudence est de rigueur étant donné que la mise en application de cette initiative parlementaire votée le 27 septembre 2009 est toujours en délibération auprès du Grand Conseil.

Dès lors et au vu de ce qui précède, seule l' AISOL de par son Conseil Intercommunal et Comité directeur est en mesure de donner suite au développement de ce dossier.

En vous remerciant de prendre bonne note de notre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : Jean-Marc Udriot

Le Secrétaire : Jean-Jacques Bonvin

¹ Association Intercommunale Scolaire Les Ormonts-Leysin

² Association Régionale d'Action Sociale pour le district d'Aigle et le Pays-d'Enhaut

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président remercie la Municipalité pour sa réponse.

11. POSTULATS

Monsieur le Président a reçu un postulat du Forum Socialiste, recevable selon le règlement en vigueur et prie Madame Joan GALLMEIER de bien vouloir en donner lecture.

Postulat du Forum Socialiste : ouverture de la Commission énergie aux membres du Conseil communal.

Conseil communal du 8.12.2016

Monsieur le président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Messieurs les Municipaux,

La conférence sur le climat, la COP 21 à Paris en 2015, nous l'a confirmé : la science est unanime, le réchauffement climatique menace notre avenir, l'avenir de nos enfants et la structure même du monde tel que nous le connaissons. Les scientifiques sont unanimes : la transition énergétique est une mesure indispensable pour inverser la tendance climatique et construire un futur apaisé.

Ce changement nécessitera un grand effort, mais représentera également de grandes opportunités. Nous devons mettre nos forces, nos compétences et nos idées ensemble afin de réussir ce grand projet qui nous concerne tous.

Par ce postulat, nous demandons à la Municipalité d'ouvrir la Commission d'énergie existante à des représentants du Conseil communal qui seraient prêts à s'investir en la matière.

Pour le Forum Socialiste, Joan GALLMEIER

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Syndic relève que non seulement la Municipalité est sensible aux questions énergétiques mais est également consciente qu'elle doit agir mais uniquement à son niveau et selon ses moyens financiers. De nombreux projets ont déjà été menés à bien, notamment la réhabilitation de la petite centrale du Pont de la Tine, la construction du bâtiment scolaire à énergie positive sans oublier l'obtention du label Cité de l'énergie. Nous avons également acquis des parts dans l'Association Soleysin pour la création d'une installation privée de panneaux photovoltaïques en Crettaz.

La Commission énergie a été mise sur pied par la Municipalité car requise par le cahier des charges du label Cité de l'énergie. A cet effet, il donne lecture de la décision prise lors de la séance de Municipalité du 26 septembre dernier :

Constater que la Commission énergie a pour but de coordonner les actions liées à l'énergie entre les différents intervenants communaux et qu'elle est composée de la manière suivante :

- *M. Daniel Nikles - Municipal*
- *M. Pierre-Henri Chesaux - Chef du Service des Travaux et des Eaux*
- *M. Christophe Flipo - Technicien communal*
- *Mme Chevalley ou M. Michael Dupertuis - Conseillers en énergie de la Commune*
- *M. Alain Caclard - Directeur des Centres Sportifs Leysin.*

Souligner que cette dernière a entre autres pour tâches de :

- *faire des propositions d'améliorations liées à l'énergie sur la Commune de Leysin*
- *assurer le suivi des actions Cité de l'énergie*
- *soutenir la Commune dans ses démarches en vue d'optimiser sa consommation énergétique*
- *permettre d'augmenter l'acceptabilité des décisions.*

Rappeler qu'en raison des spécificités bien distinctes entre législatif et exécutif il ne serait pas efficient d'élargir le nombre de membre de la Commission de l'énergie.

Le rôle de la Municipalité est de faire des propositions alors que celui du Conseil communal est d'analyser, d'amender, et cætera. Il est absolument impératif de garder ce mode de fonctionnement. Toutefois, le Conseil communal a tout loisir de créer une Commission de l'énergie en collaboration avec tous les partis. Il estime que les tâches doivent rester claires et celles incombant à la Municipalité doivent être distinctes de celles du Conseil communal. La Municipalité se garde l'opportunité d'approcher l'un ou l'autre des Conseillers dotés de connaissances ou de capacités particulières dans ce domaine en cas de nécessité ou de besoins précis.

Madame Joan GALLMEIER relève que le postulat ne demande pas d'investir de grandes sommes d'argent mais de tenter de faire des économies dans le domaine de l'énergie et d'autofinancer certaines mesures. L'essentiel serait de pouvoir unir les compétences de chacun. C'est un projet de société car il existe de nombreux domaines dans lesquels nous devons nous remettre en question, notamment la façon dont nous consommons, nous achetons, nous produisons et dont nous éduquons nos enfants. Il existe quantité de points d'actions qui ne sont pas forcément très onéreux. Il faut travailler en collaboration avec le Conseil communal et la population. La Municipalité ne doit pas considérer ce postulat comme un embarras mais plutôt comme une opportunité d'enrichissement.

Monsieur Claude GAULIS estime intéressant le fait que la Municipalité ait apporté des précisions concernant le cadre dans lequel cette Commission a été constituée et dans lequel la Municipalité travaille. Toutefois, il serait peut-être utile de recenser les personnes disponibles disposant de compétences afin que l'on puisse les questionner ou les associer en temps voulu à un travail ou un projet.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et soumet au vote la prise en considération de ce postulat avec renvoi directement à la Municipalité pour traitement.

Ce dernier est refusé à la majorité et donc classé.

12. MOTIONS

Monsieur le Président a reçu une motion du Forum Socialiste, recevable selon le règlement en vigueur et prie Monsieur Serge PFISTER de bien vouloir en donner lecture.

Motion pour une meilleure cohabitation entre piétons, cyclistes et voitures sur certaines routes de Leysin.

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Certains endroits de notre commune exposent les piétons et cyclistes à des dangers routiers non négligeables. Ceci est lié entre autres au manque de visibilité, à l'étroitesse de la chaussée et à l'absence de trottoir. Certaines de ces routes sont pourtant empruntées quotidiennement par des piétons en grand nombre, y compris des enfants et des personnes âgées.

Heureusement, la majorité des automobilistes fait preuve de prudence et respecte les autres usagers. Malgré cela, les piétons et cyclistes doivent rester sur le qui-vive en permanence, à cause de la minorité de véhicules qui circule à une vitesse excessive. Cela crée une tension inutile entre les différents usagers de la route.

Le Forum Socialiste estime donc qu'il est temps que des mesures de ralentissement soient mises en place aux endroits appropriés, de façon à corriger autant que possible cette situation. Ces mesures auront en outre l'avantage d'améliorer la qualité de vie des riverains par une réduction du bruit dû à la circulation.

Suite à une motion déposée en 2005, une étude avait été effectuée en 2008 par les services cantonaux sur l'axe Rue du Village – Route des Ormonts. A la suite de cette étude, la Municipalité avait demandé au Conseil communal dans son préavis 06/2009 "d'accepter que la Municipalité renonce à entamer la procédure pour l'instauration d'une zone 30 km/h ». Le Conseil communal avait décidé, lors de la séance du 25 mai 2009 de : « maintenir la procédure pour l'instauration d'une zone 30 km/h et poursuivre les démarches en ce sens avec le Canton ». Cette décision du Conseil communal n'a semble-t-il pas été suivie d'effets.

Le trafic automobile n'ayant pas diminué depuis, il nous semble nécessaire de remettre l'ouvrage sur le métier et de déterminer les secteurs clés sur lesquels de telles améliorations pourraient être apportées et de relancer cette démarche, comme décidé par le Conseil communal il y a 7 ans. Pour cela, il nous semble judicieux de faire une nouvelle étude qui déterminera les emplacements et les mesures appropriées à mettre en œuvre.

Par cette motion, le Forum Socialiste invite donc la Municipalité à étudier la mise en place de mesures de ralentissement du trafic automobile afin d'améliorer la sécurité des piétons et la qualité de vie des riverains.

Leysin, le 5 décembre 2016

Monsieur Jean-Blaise CLAPASSON relève le bien-fondé de cette motion qui rejoint d'ailleurs celle que l'UDC avait déposée en septembre 2015 et pour laquelle nous attendons toujours une réponse concernant les ralentisseurs sur les chemins bordiers autorisés. En revanche, il faut garder à l'esprit que l'instauration d'une zone 30 km/h est extrêmement contraignante au niveau des infrastructures. En effet, cela implique la suppression des passages piétons et de tous les panneaux de signalisation de priorité, en particulier des priorités de droite.

Monsieur le Syndic apporte un correctif au 4^{ème} paragraphe de cette motion. En effet, contrairement à ce qui est allégué, suite à l'amendement du Conseil communal du 25 juin 2009 "de maintenir la procédure pour l'instauration d'une zone 30 km/h et poursuivre les démarches en ce sens avec le Canton", l'ancien Municipal de la Police Monsieur Denis RIME et lui-même ont pris contact avec le Service des routes cantonal concernant la pose éventuelle de ralentisseurs et l'instauration d'une zone 30 km/h. La

sous-commission des limitations de vitesse a procédé à un contrôle de vitesse et a établi un rapport démontrant que plus de 85% des automobilistes roulent en-dessous de la limitation autorisée.

Dès lors, le Conseil communal lors de sa séance du 23 juin 2011 a pris les décisions suivantes, dont Monsieur le Syndic donne lecture :

Monsieur José CRESPO, Président de la Commission donne lecture du rapport qui accepte les motivations de la Municipalité pour ne pas créer une zone 30 km/h et retire les amendements suivants :

- *Maintenir la procédure pour l'installation d'une zone 30 km/h et poursuivre les démarches en ce sens avec le Canton,*
- *Charger la Municipalité d'entreprendre, d'ici la rentrée scolaire 2009, une réalisation pour améliorer la sécurité des élèves (retour à la priorité de droite dans ce secteur et marquage au sol ad hoc).*

En outre, Monsieur le Syndic rappelle que le marquage au sol ainsi que toutes les mesures visant à sécuriser les abords de l'école et instaurer la priorité de droite ont été réalisés.

En ce qui concerne la motion, il souligne qu'un trottoir a été construit le long de l'accès au Collège "Le Suchet" qui n'avait pas été prévu dans le préavis. Il est vrai qu'il reste à régler la question de la sécurité d'accès dès La Carraye et depuis la zone industrielle du village. A cet effet, un concept global doit être présenté à la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) et actuellement un projet d'aménagement de la route Crettaz – Tour d'Aï avec création d'un véritable trottoir sécurisé est sur le point d'être finalisé et va prochainement vous être présenté.

Nous œuvrons également sur divers projets tels que la requalification de la Route de la Cité et la mobilité globale à l'intérieur du village grâce au concept Cristal, système de véhicules électriques qui circuleront en étoile depuis le centre du village.

Il demande au Conseil communal de laisser le temps à la Municipalité de travailler sur ces projets, qui vous seront vraisemblablement présentés en avril 2017 dans le cadre du programme de législature.

Il propose aux membres du Conseil communal de refuser cette motion pour toutes les raisons invoquées précédemment.

Monsieur Serge PFISTER admet que de nombreuses améliorations ont été apportées aux abords du nouveau Collège, cependant la sécurité de certains sites peut encore être améliorée pour les piétons et les cyclistes, particulièrement le carrefour situé en-dessous du Temple du Village.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et soumet au vote la prise en considération de cette motion avec renvoi directement à la Municipalité pour traitement.

Cette dernière est refusée à la majorité et donc classée.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

MOTION DE LEYSIN POUR TOUS CONCERNANT LE CONCEPT PIÉTONS-VÉLOS

Monsieur Claude GAULIS remercie et félicite tous les partenaires et Monsieur Jan SANDEN en particulier, pour le travail rapide et efficace qui a été réalisé à la Berneuse. La Municipalité a réuni les chefs d'exploitation de TLML, les guides de montagne, Monsieur Blaise HEFTI, spécialiste du VTT et lui-même, spécialiste de la randonnée afin de trouver dans le cadre du budget communal, un bon compromis, permettant une belle amélioration du sentier pour l'été prochain.

DIFFUSION DU FILM "DEMAIN"

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC communique que samedi dernier, plus d'une centaine de personnes ont assisté à la projection du film « Demain » suivie d'une discussion au Leysarium. Ce film sera diffusé prochainement au cinéma et il invite chacun à aller le voir ou le revoir. Il relève que de nombreux citoyens souhaitent prendre les choses en main, non pas d'un point de vue politique mais d'un point de vue citoyen. Une association va voir le jour prochainement et vous en serez tenus informés.

Au nom de la Municipalité, Monsieur Jean-Marc UDRIOT souhaite à toutes et à tous de chaleureuses Fêtes de fin d'année. Le plus important est de pouvoir entreprendre des choses ou simplement essayer de les changer. Il vous souhaite ainsi qu'à vos proches une excellente santé pour réaliser vos objectifs privés, professionnels ou politiques. La Municipalité se réjouit de collaborer avec ce Conseil communal pour les quatre prochaines années.

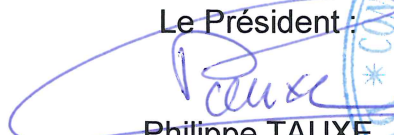
Pour vos agendas, Monsieur le Président communique les prochaines séances du Conseil communal fixées aux jeudis 30 mars, 29 juin, 5 octobre et 14 décembre 2017.

Monsieur Jean-Luc FRIEDRICH tient à remercier et féliciter la Municipalité et tout particulièrement le Service des travaux pour les magnifiques illuminations de Noël qui mettent indubitablement en valeur notre village. C'est une très belle carte de visite tant pour les hôtes que pour les habitants de Leysin.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Monsieur le Président demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 40 personnes.

Il vous remercie de votre attention ainsi que la Municipalité pour sa présence et vous souhaite à toutes et tous ainsi qu'à vos familles ses meilleurs vœux de santé et bonheur pour 2017 ainsi que de belles Fêtes de fin d'année en espérant que la neige ne tarde pas trop à venir. Il clôt cette assemblée et lève la séance à 21h30.

Leysin, le 8 décembre 2016

Pour le Conseil communal :
Le Président :  Philippe TAUXE
La Secrétaire :  Corinne DELACRETAZ

